



Municipalité de Crabtree

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, QUE :

À une séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Crabtree, tenue le 6 janvier 2014, les règlements suivants ont été adoptés :

- Règlement 2014-245 régissant le traitement des élus municipaux;
- Règlement 2014-246 révisant le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de la municipalité de Crabtree;

Ces règlements entrent en vigueur le 8 janvier 2014.

Ces règlements sont déposés au bureau de la municipalité où tous les intéressés peuvent en prendre connaissance.

Pierre Rondeau

Donné à Crabtree ce, 8 janvier 2014

.....
Secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné(e), **Pierre Rondeau**
Nom
de Crabtree, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le **8 janvier 2014** entre 10 h et 17 h.
En foi de quoi, je donne ce certificat ce **8 janvier 2014**

.....
Pierre Rondeau